



Chers membres,

En Suisse, la diversité des remèdes naturels est un précieux trésor qu'il s'agit de préserver. Or celui-ci est de plus en plus menacé. Chacun doit pouvoir choisir entre différentes méthodes thérapeutiques et divers médicaments. Pour la liberté de choix, la condition essentielle est la diversité des méthodes de traitement et un large éventail de médicaments naturels.

Diminution inquiétante des remèdes naturels

Au cours des dix dernières années et cela malgré l'article constitutionnel 118a sur la médecine complémentaire et la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, toujours plus de remèdes complémentaires et phytomédicaments admis et efficaces ont malheureusement disparu sur le marché. Les remèdes naturels sont pourtant très appréciés et ont une longue tradition en Suisse.

Mais les entreprises suisses qui fabriquent des médicaments complémentaires et des phytomédicaments sont soumises à des conditions de plus en plus sévères orientées aux normes internationales. La conséquence en est que les prix fixés par les autorités ne couvrent plus l'augmentation des coûts

de production, des matières premières et de la distribution. Cette évolution est inquiétante.

René Schwarz, excellent connaisseur du monde des remèdes de la médecine complémentaire en Suisse l'explique ainsi: «Afin de respecter les directives des autorités, les coûts pour les producteurs de médicaments atteignent des niveaux qui rendent impossible une production couvrant les frais. Les producteurs sont ainsi obligés de réexaminer leur assortiment également d'après des points de vue économiques avec pour conséquence que des médicaments disparaissent, en particulier ceux de la médecine anthroposophique qui sont utilisés en petite quantité mais sont très importants, voire absolument indispensables pour la thérapie. Le manque

Ce que vous trouvez en annexe :

- un appel au don ou la facture encore ouverte de la cotisation 2021
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2021
- le prospectus anthrosana 2021
- un bon pour une brochure gratuite de votre choix

Don d'organes: un changement de système est en vue

Jusqu'ici en Suisse le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules n'était autorisé que s'il y avait un consentement explicite. Dans beaucoup d'autres pays, c'est le consentement présumé qui est en vigueur; celui-ci considère que le silence équivaut à un consentement. L'initiative populaire «Sauver des vies en favorisant le don d'organes» veut que soit introduit en Suisse, le consentement présumé au don d'organes, de tissus et de cellules. Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative parce que le texte de cette dernière prévoit un consentement présumé au sens étroit, en cela qu'il ne règle pas les droits décisionnels des proches du défunt. Le Conseil fédéral considère que cela n'est pas défendable du point de vue éthique et a opposé un contre-projet indirect à l'initiative populaire. Celui-ci prévoit l'introduction du principe du consentement présumé au sens large: qui ne veut pas donner ses organes après son décès doit maintenant le formuler de son vivant. En cas d'absence de document attestant de la volonté du défunt, les proches doivent être consultés et pouvoir s'opposer au don d'organes, de tissus et de cellules si cela respecte la volonté présumée de la personne défunte. Après le Conseil national, le Conseil des Etats a approuvé le contre-projet indirect du Conseil fédéral. Le projet est retourné au Conseil national pour délibérations de détails. Si la modification de la loi en faveur du nouveau système entre en vigueur, les initiateurs devraient retirer leur initiative. Le comité «Non au don d'organes sans consentement explicite» a lancé un référendum. Nous prévoyons d'organiser une conférence en ligne sur ce thème important et controversé du don d'organes.

de ces médicaments indispensables contraint leurs utilisateurs à chercher des alternatives en dehors de leur propre orientation thérapeutique. Dans le meilleur des cas, d'autres médicaments de la médecine complémentaire peuvent fournir un substitut mais souvent il n'y a pas d'alternative à une prescription ou recommandation de médicaments conventionnels.» C'est ce que relève également Andreas Arendt, médecin de famille et membre exécutif du comité directeur de l'Association suisse des médecins d'orientation anthroposophique (VAOAS) dans un article paru dans le Tages-Anzeiger du 13 juillet 2021: «J'estime que des 2000 préparations anthroposophiques environ, près d'un tiers a disparu de la liste des spécialités au cours des dix dernières années.» La liste des spécialités comporte les médicaments remboursés par l'assurance de base. Lors d'une interview pour Millefolia, le Bulletin automne/hiver 2021 de la Fédération de la médecine complémentaire (FEDMEDCOM), Herbert Schwabl,

président de l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire (ASMC), dit qu'en Suisse on fixait des standards de plus en plus élevés pour la production de médicaments naturels et qui, en partie, menaient à des absurdités. Il cite un exemple: «Il faut installer des systèmes d'aération modernes et chers bien que la transformation de matières premières végétales ne représente aucun danger pour l'environnement. De telles contraintes ont forcé une entreprise avec une tradition plus que centenaire à fermer ses portes.» Il indique également qu'en raison d'une pression économique l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a abaissé à plusieurs reprises le prix des médicaments de la liste des spécialités. Avec un tarif de remboursement toujours plus bas, les coûts de fabrication pour les médicaments complémentaires et les phytomédicaments déjà peu coûteux ne peuvent pas être plus abaissés, ce qui contraint des entreprises à retirer certains produits de la liste des spécialités. Ces derniers ne sont alors plus remboursés par l'assurance de base, une assurance complémentaire devient alors nécessaire. Mais tout le monde est loin d'en avoir une.

Toujours plus de médecins et de thérapeutes se voient limités dans leurs options thérapeutiques. Schwabl poursuit: «Il est évident qu'une réduction de 40 pour cent des phytomédicaments limite les options thérapeutiques des médecins et thérapeutes. Selon les cas, un médecin doit prescrire un médicament chimique bien que ce ne soit pas le meilleur traitement. Ou alors, les patients doivent payer de leur poche un médicament naturel s'ils le

Bon pour une brochure gratuite

Comme l'année passée, vous recevez également cet automne un bon qui vous permet de commander une brochure gratuite de votre choix parmi nos nombreuses publications. Nous attirons votre attention sur le fait que ce bon est valable tant pour les brochures en français que celles en allemand. Vous avez donc la possibilité de faire votre choix parmi un large éventail de publications. Au printemps ou à l'été, vous recevrez à nouveau une nouvelle publication. Nous avons été contraints de réduire les publications en français à une seule nouvelle brochure par an en raison de la disproportion entre les frais de traduction et de production et le nombre de membres francophones (environ 350) qui a conduit à un déséquilibre financier conséquent. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur votre compréhension et soutien. Profitez de cette offre! Vous pouvez aussi offrir des publications d'anthrosana à des amis et connaissances. Pour chaque commande avec ce bon, vous recevez en plus gratuitement les «directives anticipées du patient» (français/anglais).

veulent absolument. En fin de compte, ce sont les patients qui ont à souffrir de cette situation. Ils perdent la possibilité de choisir la thérapie qu'ils désirent ou qui est la meilleure pour leur cas.» Schwabl fait remarquer que l'intérêt de la politique pour les thérapies naturelles est très faible actuellement, les requêtes de l'ASMC et de la Fedmedcom ont une position difficile, mais on ne lâche pas. La Fedmedcom, dont anthrosana est membre, et l'ASMC s'engagent pour des conditions-cadres équitables et la conservation de la diversité des remèdes; ils examinent des mesures possibles. Vous trouvez le lien vers l'interview d'Herbert Schwabl et l'article du Tages-Anzeiger sur notre site internet (en allemand).

Grand changement au comité

La 44^e assemblée générale s'est tenue le 12 juin à Arlesheim, à la Sonnenhof dont nous remercions les responsables de leur hospitalité. Cette assemblée était marquée par le grand changement au sein du comité: Lukas Rist, président et Florian Pelzer,



Nouveaux: René Schwarz (à droite), président, Noëmi Böken et Gallus Stöckler, membres du comité

Conférences 2022: en ligne et non en présentiel

En fonction de la situation actuelle, la planification de ces conférences s'est avérée très difficile. Tout bien considéré, nous sommes arrivés à la conclusion de renoncer à des conférences en présentiel au printemps et à en offrir quelques-unes en ligne. Nous vous recommandons de vous abonner à notre lettre d'information sur notre site internet. Vous y trouvez entre autres des informations à ce sujet.

membre du comité ont démissionné. Ils méritent nos vifs remerciements pour leur engagement et leur travail. René Schwarz, naturopathe et conférencier, membre du comité depuis 2015 a été élu à l'unanimité comme nouveau président. Noëmi Böken, eurythmiste et eurythmiste thérapeute ainsi que Gallus Stöckler, responsable de la pharmacie de la clinique Arlesheim ont été élus également à l'unanimité comme membres du comité. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration. Après l'assemblée générale, les participants ont pu prendre part à un échange intéressant entre Carsten



Échange passionnant: Carsten Gründemann (à gauche) et Felix Schirmer

BON pour une brochure gratuite en français ou en allemand à choix
anthrosana.ch/francais/boutique
[ou anthrosana.ch/deutsch/shop](http://anthrosana.ch/deutsch/shop)



Prolongement du moratoire sur les cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM)

Nouvelle réjouissance: le Conseil fédéral prolonge de quatre ans le moratoire sur les cultures d'OGM à des fins agricoles. Le moratoire est également valable pour les produits issus des nouvelles techniques de modification génétique. La stratégie de la qualité, le principe de précaution et la liberté de choix du consommateur continuent d'être ainsi garantis. En septembre, le Conseil national a approuvé le projet du Conseil fédéral.

Gründemann, professeur et Felix Schirmer, conseiller médical d'anthrosana sur différents projets de recherche de la chaire dotée de médecine complémentaire translationnelle à l'université de Bâle. Citons en exemples: l'étude de préparations et le développement de nouvelles approches dans le traitement des maladies oculaires et un autre projet de recherche sur l'influence des différentes techniques de production de médicaments à base de

plantes sur la biologie cellulaire. La chaire dotée est financée durant cinq ans par un consortium de neuf promoteurs dont anthrosana. Le professeur Gründemann remercie vivement les membres de leur soutien.

Sondage auprès des membres

Nous sommes très heureux que de nombreux membres aient saisi cette occasion de nous faire part de leur opinion. Nous avons reçu 850 formulaires remplis en retour. Un grand merci pour votre engagement et vos suggestions. En ce moment, nous sommes occupés à l'évaluation des résultats. Vous en serez informés dans notre prochain courrier.

Votre don est important

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'appel au don annexé à cette lettre. Au vu de la situation financière qui s'annonce difficile pour anthrosana ces prochaines années, chaque don, même modeste compte. Il nous permet de maintenir la pluralité de notre offre, de poursuivre nos nombreuses activités et de les développer.

Nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien et vous souhaitons un temps de l'Avent et de Noël lumineux et serein.

Avec nos cordiales salutations et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année!

René Schwarz, président

Andrea Richter, responsable de gestion

anthrosana | Postplatz 5 | 4144 Arlesheim | Tél. 061 701 15 14 | Fax 061 701 15 03 | info@anthrosana.ch | www.anthrosana.ch
Compte pour les dons: PostFinance AG | CCP 40-4545-5 | IBAN CH03 0900 0000 4000 4545 5 | BIC POFICHBEXXX



Nom _____
Prénom _____
Rue _____
NPA, Lieu _____
E-mail _____
Date _____

Prière de m'envoyer cette brochure d'anthrosana gratuite:

	N°	Titre
1		
1	399	Directives anticipées du patient avec procuration

Prière de m'envoyer d'autres brochures avec une facture:

Nombre	N°	Titre
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse s'il vous plaît!